

Les chefs de mission en partance pour l'étranger pourront discuter de questions relatives à l'équité en matière d'emploi à l'occasion de l'atelier de juin 1991. À partir de l'automne de 1991, les séances d'information sur l'équité en matière d'emploi feront obligatoirement partie des programmes d'orientation en gestion pour les cadres intermédiaires et les superviseurs du Ministère.

Un programme de formation portant sur la gestion en milieu multiculturel sera offert cette année. De plus, on prépare actuellement des cours de formation sur la sensibilisation aux rapports interculturels et sur l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail.

#### 8.2.6 Sensibilisation accrue

La plupart des gens ne connaissent probablement pas les besoins et les problèmes spéciaux des membres des groupes cibles, ni les aptitudes que possèdent les personnes handicapées. Il est donc nécessaire de mieux faire comprendre aux gestionnaires les conditions d'emploi auxquelles ces personnes doivent faire face.

##### **Problème :**

- **Peu de mesures ont été prises afin de sensibiliser davantage les gestionnaires aux besoins et aux problèmes des membres des groupes cibles.**

Pour corriger cette situation, le Ministère, d'après les recommandations émises lors de la vérification de la gestion du personnel effectuée en mars 1990, fera connaître les rôles et les responsabilités relatifs à l'équité en matière d'emploi, à tous les niveaux de l'organisation.

De plus, grâce à la création d'un programme de gestion de carrière pour le personnel non permutant, le Ministère est en mesure d'offrir aux employés une vaste gamme de programmes et d'outils de travail. Parmi les projets lancés à l'intention des membres des groupes cibles, il y a notamment :

- la distribution d'un questionnaire à l'intention du personnel non permutant concernant leurs aspirations professionnelles;
- la rédaction d'articles dans des publications du Ministère portant sur les employés récemment engagés, y compris les employés des groupes cibles;